



**BTS
SAM**

**BTS Support à l'Action
Managériale, RNCP 38364**

ALTERNANCE

Ressources Humaines – Construction et Gestion de Projets

Formation en alternance
en mixité de public

Dates de la formation :
de septembre 2026 à juin 2028

Durée : 2 ans – 1350 H

Rythme de l'alternance dès la 1^{ère} année :
→ 2 j/semaine en centre de formation
→ 3 j/semaine en entreprise

Condition d'admissibilité :
être titulaire d'un Baccalauréat avec deux
langues

Période d'inscription :
1^{ère} année : Parcoursup à partir de février
2^{ème} année : contactez-nous à
ufa@sta-flers.fr

Inscription définitive à compter de la signature du
contrat d'alternance.

Statut :
→ Contrat d'apprentissage (29 ans maximum
sauf exceptions prévues par la loi)
→ Contrat de professionnalisation également
possible
→ Formation continue

OBJECTIFS

Le titulaire du BTS SAM apporte son appui à un ou plusieurs cadres, à une équipe projet ou au personnel d'une entité, en assurant des **missions d'interface, de coordination et d'organisation dans le domaine administratif**. Il contribue à la productivité et à l'image de l'organisation ainsi qu'au développement du travail collaboratif. Ses missions s'inscrivent dans un environnement national et international avec des exigences relationnelles et comportementales essentielles pour interagir dans un contexte professionnel complexe, interculturel et digitalisé.

Il assure aussi la **gestion de dossiers** et son expertise lui permet de contribuer à l'amélioration des processus administratifs, impliquant des membres et/ou des partenaires de l'organisation.

Niveau 5

Date d'échéance d'enregistrement : 31/12/2027

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

COMPÉTENCES VISÉES

- ◆ **Gérer** des projets, les **contrôler** et les **évaluer**
- ◆ **Conduire** l'action administrative
- ◆ **Effectuer** une veille informationnelle
- ◆ **Contribuer** à la productivité et à l'image de l'entreprise
- ◆ **Contribuer** à l'amélioration de la qualité de vie au travail
- ◆ **Maîtriser** l'utilisation de nouveaux outils numériques
- ◆ **Développer** un mode de fonctionnement collaboratif

SECTEURS D'ACTIVITE

- ◆ Entreprises du secteur privé
- ◆ Entreprises du secteur public
- ◆ Associations
- ◆ Administrations

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- ◆ Assistant(e) de Manager
- ◆ Technicien(ne) administratif(ve)
- ◆ Chargé(e) de recrutement/de formation/ de relations internationales
- ◆ Assistant(e) de direction / RH / Logistique / Commercial / Marketing
- ◆ Office Manager

POURSUITE D'ETUDES

Avec un BTS SAM validé, les diplômés peuvent poursuivre en licence professionnelle dans les secteurs de la communication ou ressources humaines, en licence générale Droit-Economie-Gestion, pour devenir, par exemple, responsable RH, community manager, office manager, agent de la fonction publique sur concours.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES/METHODES PEDAGOGIQUES :

Contrôle en cours de formation (épreuves écrites et orales) et partiels en fin de semestre, avec remise de bulletins de notes et appréciations de l'équipe pédagogique.

Un bilan individuel d'acquisition des compétences et des savoirs est réalisé en fin de chaque semestre.

Les cours ont lieu en présentiel, à 100 % : cours théoriques, cours pratiques, évaluations régulières.

UNITÉS DE FORMATION

- ◆ Culture Générale
- ◆ Anglais
- ◆ Allemand ou Espagnol
- ◆ Culture Economique Juridique et Managériale (CEJM)
- ◆ Optimisation des processus administratifs
- ◆ Gestion de projet
- ◆ Contribution à la gestion des ressources humaines
- ◆ Ateliers de professionnalisation

Date d'ouverture : 1^{er} septembre 2021

[InserJeune](#)

Résultats
2024 - 2025

Pas d'apprentis en 2025
présentés à l'examen

RÉMUNÉRATION EN APPRENTISSAGE

Salaire minimum brut mensuel d'un salarié en contrat d'apprentissage en vigueur au moment de la signature du contrat :

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
2025 - 2026			
BTS 1 ^{ère} année	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
BTS 2 ^{ème} année	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Ne pas jeter sur la voie publique.

Accessibilité :



Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez-nous, nous étudierons les modalités d'accueil.

AIDE AUX EMPLOYEURS POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) APPRENTI(E)

Les entreprises bénéficient de l'exonération des cotisations salariales et de la CSG-CRDS, dans la limite de 50 % du SMIC, ainsi que d'une aide de 4500 € pour les employeurs de moins de 250 salariés et de 1500 € pour les autres.

De plus une aide de 6000 € est versée aux entreprises pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap.